



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

69^e séance plénière

Vendredi 5 décembre 2003, à 10 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

En l'absence du Président, M. Hoscheit (Luxembourg), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

Point 40 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Projet de résolution (A/58/L.34)

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Projets de résolution (A/58/L.22 et A/58/L.35)

c) Assistance au peuple palestinien

Projet de résolution (A/58/L.33)

Le Président par intérim : Les membres se souviendront que le point 40 et ses alinéas a) à e) ont été examinés aux 37^e, 38^e et 39^e séances plénières, les 20 et 21 octobre 2003.

Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter les projets de résolution

A/58/L.22 et A/58/L.35 au nom du Groupe des États africains.

M. Oosthuizen (Afrique du Sud) (parle en anglais) : Au nom du Groupe des États africains, j'ai l'honneur de présenter au titre de l'alinéa b) du point 40 de l'ordre du jour concernant le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale, le projet de résolution A/58/L.22, intitulé « Aide humanitaire d'urgence à l'Éthiopie » et le projet de résolution A/58/L.35, intitulé « Aide humanitaire d'urgence au Malawi ».

Le projet de résolution A/58/L.22, concernant l'Éthiopie, dont l'Assemblée est saisie pour la deuxième fois, est dans l'ensemble une version actualisée du projet de résolution précédent et contient très peu d'éléments ajoutés. Parmi les éléments principaux du projet de résolution figure l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle appuie le programme établi par le Groupe d'intervention pour la sécurité alimentaire en Éthiopie, qui vise à rompre le cercle vicieux de la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire dans un délai de trois à cinq ans. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre du programme, ainsi que d'autres programmes existants cités dans le projet de résolution, marquera une percée dans la lutte contre les conséquences graves de la sécheresse chronique dans ce pays. Nous demandons à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'Assemblée générale d'adopter par consensus le projet de résolution.

Je tiens également à annoncer que, depuis la publication du projet de résolution A/58/L.22, les pays suivants se sont portés auteurs du projet de résolution : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bhoutan, Canada, Chypre, Congo, Danemark, Équateur, France, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Irlande, Israël, Jordanie, Luxembourg, Mauritanie, Mozambique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Singapour, Slovaquie, Somalie, Suède, Thaïlande, Ukraine et Yémen.

J'ai également l'honneur de présenter le projet de résolution A/58/L.35, intitulé « Aide humanitaire d'urgence au Malawi ». C'est un nouveau projet de résolution qui est présenté à l'Assemblée générale. Il s'imposait du fait de la crise alimentaire grave provoquée par deux années consécutives de sécheresse, d'inondations et de fortes pluies, qui ont gravement nui aux récoltes. La vulnérabilité des collectivités malawiennes a également été aggravée par la propagation rapide du virus de l'immunodéficience humaine – VIH/sida –, la pauvreté et la malnutrition, surtout des enfants, créant plus de dépendance et réduisant gravement leur aptitude à réagir aux crises humanitaires.

Les conséquences à long terme des catastrophes naturelles risquent de nuire gravement aux pays pauvres en développement, dont le Malawi, et nécessitent la coopération de la communauté internationale pour aider au renforcement des capacités afin de prévoir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y réagir. Ce projet de résolution vise donc à mobiliser la communauté internationale et à l'encourager à continuer de prêter un appui indéfectible au peuple malawien en butte aux crises humanitaires.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale rappelle toutes les résolutions pertinentes, y compris la résolution 46/182, dont l'annexe énonce les principes directeurs de la fourniture de l'aide humanitaire en cas de catastrophes naturelles. S'inspirant de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle reconnaît que tous ont droit, pour la santé et le bien-être de leur personne et de leur famille, à un niveau de vie suffisant, comportant l'alimentation, les soins médicaux, les services sociaux nécessaires et la sécurité si, indépendamment de leur volonté, ils viennent à manquer de moyens de subsistance.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale se félicite du rôle positif joué par le Gouvernement malawien dans les opérations de secours, et en particulier de la coordination avec le système des Nations Unies. Elle reconnaît les efforts que déploie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avec le lancement des appels globaux de l'ONU et le prie de continuer à chercher des moyens d'améliorer l'efficacité du processus.

L'Assemblée générale y souligne également l'importance d'une coopération internationale accrue et demande à tous les États d'aider le Malawi à atténuer les effets des catastrophes naturelles et de l'assister dans le domaine de la prévention et de la prévoyance des catastrophes. En outre, la communauté internationale est priée de continuer à appuyer la lutte du Malawi contre la pandémie du VIH/sida, la pauvreté et la malnutrition. L'Assemblée générale y prie aussi le Secrétaire général de saisir l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session d'un rapport sur l'application de ses dispositions.

Le projet de résolution a fait l'objet de consultations officieuses et bilatérales. Je voudrais donc remercier toutes les délégations qui ont contribué activement au processus afin de convenir d'un texte consensuel.

Outre la liste des auteurs qui figurent dans le projet de résolution, les délégations suivantes se sont également portées auteurs du projet de résolution : Allemagne, Chypre, Danemark, Égypte, France, Luxembourg, Mauritanie et Norvège.

Le Président par intérim : Je viens d'être informé que les auteurs du projet de résolution A/58/L.33 ont demandé un report de la présentation du projet de résolution au mardi 9 décembre.

Je donne donc la parole au représentant du Maroc, qui présentera le projet de résolution A/58/L.34 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Bouchaara (Maroc) : C'est un honneur et un privilège pour le Royaume du Maroc de présenter au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais aussi au nom de l'ensemble des coauteurs, qui ont atteint à présent le nombre de 162, le projet de résolution A/58/L.34, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au

développement ». Ce projet de résolution a une particularité qui mérite d'être soulignée. Il est soumis dans un premier temps par le Groupe des 77 et la Chine, mais il est apparu très rapidement lors des consultations informelles que le consensus international autour de ce projet va au delà du Groupe des 77, de nombreuses délégations membres de différents Groupes manifestant le souhait de soutenir ce projet de résolution, et pour un nombre significatif d'entre elles de se porter coauteur.

Outre les États cités dans le document A/58/L.34, les États suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/58/L.34 : Allemagne, Hongrie, Monaco, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie et Ukraine.

Il est particulièrement encourageant qu'au cours de cette session le consensus international autour de ce projet de résolution se soit à nouveau consolidé, voire élargi. Qu'il me soit permis à ce titre, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de remercier toutes les délégations membres de différents groupes pour leur soutien et leur coparrainage.

Le soutien croissant dont bénéficie ce projet de résolution peut s'expliquer de la façon suivante. Tout d'abord, la nature du sujet. Les catastrophes naturelles, par leur ampleur, leur intensité, leur fréquence et leurs conséquences dramatiques pour les populations, touchent l'ensemble de la planète. Bien entendu, les pays vulnérables, qui n'ont souvent pas les moyens de mener une action efficace pour atténuer les répercussions à long terme de ces catastrophes sur les plans social, économique et écologique, sont touchés au premier chef. En même temps, il est vrai que des pays disposant de niveaux de développement et d'industrialisation significatifs n'ont pas été épargnés par les catastrophes naturelles. On a donc pu assister à la fois à une prise de conscience collective quant à la nécessité d'oeuvrer de concert afin de prévenir et d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles lorsqu'elles se produisent, mais aussi quant à l'urgence d'un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.

Voilà pourquoi le projet de résolution soumis aujourd'hui à l'Assemblée générale réitère la nécessité de renforcer la coopération internationale dans la fourniture de l'aide humanitaire à tous les stades d'une catastrophe, depuis les secours et l'atténuation des effets jusqu'à l'aide au développement, notamment par

une bonne utilisation des mécanismes multilatéraux et par l'apport de ressources adéquates.

Il s'agit aussi, comme cela est souligné dans le projet de résolution, d'oeuvrer pour une meilleure coopération internationale, notamment avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, en vue d'aider les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour acquérir des capacités qui leur permettent de prévoir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y réagir.

Ce projet de résolution met également l'accent sur les stratégies de prévention, la préparation aux catastrophes naturelles et les systèmes d'alerte rapide aux niveaux des pays et des régions. Il rappelle aussi qu'une utilisation plus poussée des techniques de télédétection spatiale et terrestre peut permettre de prévoir les catastrophes naturelles et d'en atténuer les effets. Ce projet de résolution rappelle aussi bien entendu le rôle joué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en tant que centre de liaison de l'ensemble du système des Nations Unies, pour les activités de promotion et de coordination des organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et des autres partenaires de l'action humanitaire, en cas de catastrophe naturelle.

Enfin, et c'est là un aspect tout particulièrement important, le projet de résolution demande au Secrétaire général d'examiner les voies et moyens devant permettre d'améliorer davantage la disponibilité des données relatives au financement en matière de réponse aux catastrophes naturelles et de formuler des recommandations à cet effet.

En définitive, ce projet de résolution n'a d'autre objectif que d'améliorer la capacité des États, en particulier celle des pays en développement, à mieux prévenir et réagir aux conséquences tragiques des catastrophes naturelles. Notre objectif et notre devoir, faut-il le rappeler, est de contribuer à sauver des vies; la question essentielle étant celle posée par Diderot : « que nous devons-nous les uns aux autres? » C'est ce message de fraternité, de solidarité internationale et de respect d'autrui qui doit être au centre des activités d'assistance humanitaire. C'est ce message que je souhaitais exprimer aujourd'hui.

Je ne saurais conclure sans remercier chaleureusement la délégation de l'Inde en la personne du M. Bhagwant Bishnoi, qui, comme chaque année, a assuré le rôle de facilitateur de ce projet de résolution

au nom du Groupe des 77 et de la Chine avec talent et brio.

Au nom des coauteurs, je souhaiterais que cette résolution soit, à l'instar des années précédentes, adoptée par consensus par l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/58/L.22, A/58/L.34 et A/58/L.35.

Nous passons d'abord au projet de résolution, A/58/L.22, intitulé « Aide humanitaire d'urgence à l'Éthiopie ».

J'informe l'Assemblée que les États Membres suivants se sont porté coauteurs du projet de résolution A/58/L.22 depuis sa présentation : Argentine, Finlande, Italie et Malaisie.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/58/L.22?

Le projet de résolution A/58/L.22 est adopté (résolution 58/24).

Le Président par intérim : Le projet de résolution A/58/L.34, « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ».

J'informe l'Assemblée que les États Membres suivants se sont porté coauteurs du projet de résolution A/58/L.34 depuis sa présentation : Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Norvège, Serbie-et-Monténégro.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/58/L.34?

Le projet de résolution A/58/L.34 est adopté (résolution 58/25).

Le Président par intérim : Le projet de résolution A/58/L.35, « Aide humanitaire d'urgence au Malawi ».

J'informe l'Assemblée que les États Membres suivants se sont porté coauteurs du projet de résolution A/58/L.35 depuis sa présentation : Italie, Kenya, Madagascar et Togo.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/58/L.35?

Le projet de résolution A/58/L.35 est adopté (résolution 58/26).

Mme Zewdie (Éthiopie) (*parle en anglais*) : L'adoption par consensus de la résolution « Aide humanitaire d'urgence à l'Éthiopie » pour la deuxième fois à l'Assemblée générale reflète la réaffirmation de l'engagement de la communauté internationale à combattre les crises humanitaires de façon collective. La résolution de cette année attire l'attention de la communauté internationale sur le programme de la coalition pour la sécurité alimentaire en Éthiopie, avec l'objectif ambitieux de briser le cycle de la dépendance à l'égard de l'aide en trois à cinq ans.

Sortir de la pauvreté une population de 50 millions vulnérable et qui ne dispose pas de la sécurité alimentaire, en trois à cinq ans, est une tâche considérable, qui exige l'engagement de toutes les parties. Le gouvernement a fait preuve d'engagement pour le programme en augmentant le budget consacré à la sécurité alimentaire de 50 % cette année. La réponse de la communauté internationale durant la conférence tenue il y a trois jours à Addis-Abeba pour trouver une solution durable au problème de la sécheresse, est encourageante. Nous espérons sincèrement que l'appui utile de la communauté internationale nous permettra de réaliser intégralement ce programme.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Groupe africain et tous ceux qui ont fait preuve de coopération en coparrainant le projet de résolution. De même, je voudrais exprimer notre gratitude à l'Italie, qui assume la présidence de l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, à l'Inde et au Canada, pour leurs contributions constructives durant nos consultations bilatérales. Je voudrais également exprimer mes remerciements au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire pour son appui, et à S. E. M. Jean-Marc Hoscheit, Représentant permanent du Luxembourg, pour la direction compétente dont il a fait preuve en coordonnant le processus d'élaboration du projet de résolution.

Mon pays espère une application intégrale de cette résolution.

Le Président par intérim : L'Assemblée générale a achevé la phase actuelle de son examen du point 40 a) et du point 40 b), du point 40 e) de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Point 35 de l'ordre du jour**Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït**

Le Président par intérim : Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de reporter l'examen de ce point à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite différer l'examen du point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé (décision 58/513).

Le Président par intérim : L'examen du point 35 de l'ordre du jour est terminé.

Point 28 de l'ordre du jour**La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales****Point 40 de l'ordre du jour****Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale****f) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

Rapport du Secrétaire général (A/58/616)

Projet de résolution (A/58/L.32)

Le Président par intérim : L'Assemblée générale examinera, dans le cadre d'un débat commun, le point 28, intitulé « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », et le point 40 f), intitulé « Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre », de son ordre du jour. Je voudrais, avant d'entamer le débat, donner la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme Kelley (Directrice, Division de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social) (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les Membres de l'Assemblée générale que le rapport du Secrétaire général sur ces points, publié sous la cote A/58/616, sera disponible dans toutes les langues au

cours de notre débat d'aujourd'hui, et sera distribué en fonction de sa disponibilité. La raison du retard de sa publication vient du fait que la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan est retournée au Siège le 7 novembre. Les conclusions de la mission constituent une contribution vitale au rapport du Secrétaire général et la finalisation n'a pu donc se faire qu'au cours des derniers jours. Le Secrétariat a mobilisé des ressources humaines supplémentaires au cours de ces deux derniers jours pour que le rapport soit disponible dans toutes les langues durant notre débat d'aujourd'hui.

Le Président par intérim : Je donne la parole au représentant de l'Allemagne qui va présenter le projet de résolution A/58/L.32.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution de cette année sur l'Afghanistan au titre des points 28 et 40 f) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je voudrais d'abord dire dès le début que l'Allemagne s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne, qui sera faite ultérieurement par l'Italie, qui assure la présidence de l'Union européenne.

La date de la discussion et de l'adoption de la résolution de cette année sur l'Afghanistan coïncide avec le deuxième anniversaire de l'Accord de Bonn. Il y a deux ans, les Afghans ont pris leur futur en main, saisi une occasion historique, mis fin à un cycle de guerre civile brutale et de pauvreté, et conclu l'Accord de Bonn. Cet Accord a tracé la voie à un nouveau départ pour l'Afghanistan pour un avenir meilleur assurant la stabilité politique, la reconstruction économique et un développement pacifique.

Au cours des deux dernières années, le Gouvernement afghan, avec l'appui de la communauté internationale, a fait des progrès substantiels dans la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn et pour maîtriser les dégâts causés par plus de deux décennies de guerre. Après l'adoption de la résolution de l'an dernier, d'autres progrès ont été réalisés dans divers domaines, y compris à travers l'élaboration d'un budget national global, la publication d'un projet de texte de constitution, le commencement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et la prise des premières mesures pour la formation d'une armée et d'une police nationales. Cela est un signe clair de la prise en charge par les Afghans de leur propre destin, ce dont nous nous félicitons.

Dans le même temps, il reste beaucoup à faire. Ayant dirigé la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan et ayant pu avoir une idée personnelle sur la situation sur le terrain, je pense qu'il est correct de dire que nous sommes à une phase décisive dans la reconstruction socio-économiques et politique de ce pays. L'Allemagne estime qu'il y a quatre domaines fondamentaux qui ont besoin d'être pris en charge immédiatement par le Gouvernement afghan et avec l'appui le plus large possible de la communauté internationale si nous ne voulons pas mettre en danger la mise en oeuvre intégrale du processus de Bonn. Premièrement, il faut accroître la représentativité du Gouvernement, en particulier dans les institutions chargées de la sécurité, et intensifier les efforts en faveur de l'unité et de la réconciliation nationales. Deuxièmement, il est primordial d'améliorer la situation dans l'ensemble du pays en matière de sécurité, qui se détériore actuellement du fait des activités terroristes, des combats entre factions et de la criminalité liée aux stupéfiants, et d'étendre l'autorité du Gouvernement central. Troisièmement, il importe d'accélérer la reconstruction et l'allocation des fonds nécessaires à cette fin. Enfin, quatrièmement, il est essentiel de maintenir et d'intensifier les efforts déployés par l'administration transitoire pour éliminer la culture illicite du pavot, le trafic des stupéfiants et de leurs précurseurs, ainsi que pour renforcer les programmes de répression, de substitution de cultures, de création d'autres modes de subsistance possibles et de développement.

Tous ces points sont intimement liés. Chacun peut non seulement porter atteinte aux chances de stabilité politique, à la reconstruction économique et au développement pacifique de l'Afghanistan, mais aussi compromettre sensiblement ces processus. Aucun ne doit donc être laissé de côté. Toutes ces questions prioritaires exigent aussi bien des engagements et des actes simultanés de la part du Gouvernement afghan qu'un appui accru de la part de la communauté internationale et des voisins de l'Afghanistan.

Le projet de résolution de cette année (A/58/L.32), que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, adresse une nouvelle fois ce message au peuple afghan, aux États voisins et à la communauté internationale. Un grand nombre de délégations ont pris part à sa rédaction dans le dessein d'apporter leur appui au peuple et au Gouvernement afghans. Le nombre élevé des auteurs, plus de 130, est une nouvelle preuve qu'en

dépité des crises qui sévissent dans d'autres régions du monde, l'Afghanistan s'inscrit toujours parmi les préoccupations prioritaires les plus pressantes de la communauté internationale. Cela témoigne clairement de l'appui continu que l'ONU apporte au peuple afghan et à l'administration transitoire à Kaboul.

Qu'il me soit permis de passer brièvement en revue quelques points clefs du nouveau texte. Premièrement, dans le projet de résolution de cette année, l'Assemblée générale prend en considération les événements politiques survenus en Afghanistan ces 12 derniers mois. Elle tient également compte des conclusions de la mission récemment effectuée par le Conseil de sécurité dans le pays. Elle salue l'évolution positive de la situation en Afghanistan, énumère les principales tâches à accomplir et examine les responsabilités incombant aux principales parties, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afghanistan. Elle se félicite de la récente extension du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), en application de l'Accord de Bonn, ainsi que de la création progressive des équipes de reconstruction de province dans différentes régions d'Afghanistan.

En outre, l'Assemblée générale réaffirme le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans l'assistance internationale, demande à la communauté internationale de prêter un appui continu à l'administration transitoire dans l'application de l'Accord de Bonn et approuve les priorités fixées. Elle souligne toutefois que c'est essentiellement au peuple afghan lui-même qu'il incombe de trouver une solution politique à la situation. Tant que tous les groupes afghans ne respecteront pas l'autorité de l'administration transitoire et n'auront pas intégralement appliqué les dispositions de l'Accord de Bonn, il ne saurait y avoir de paix durable.

Le projet de résolution rend également compte des progrès accomplis dans le domaine humanitaire, en particulier dans l'exécution des programmes de secours et de reconstruction. Malheureusement, ces progrès ont été occultés par une série d'attaques meurtrières commises contre le personnel humanitaire dans l'ensemble du pays; ces attentats ont incité plusieurs organisations non gouvernementales à quitter l'Afghanistan ou certaines régions du pays, provoquant ainsi un ralentissement marqué des activités de secours et de développement. Afin de répondre à cette nouvelle conjoncture, le projet de résolution est davantage axé

sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, ainsi que sur son accès à toutes les régions du pays.

Le projet de résolution continue de faire une large place aux droits de l'homme et à l'amélioration du sort des femmes et des enfants, en particulier des filles. À cet égard, mon gouvernement se félicite de la ratification par l'Afghanistan de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous espérons que cela ouvrira la voie à une amélioration progressive de la situation dans ce domaine.

En outre, le projet de résolution attire l'attention sur l'afflux d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, qui cherchent à retourner chez eux. Cette migration, qui alourdit le fardeau de l'administration transitoire, exige une réaction globale et durable. En juin 2003, on comptait au total plus de deux millions de rapatriés. Mon gouvernement salue les efforts entrepris par l'administration transitoire, par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par le Coordonnateur des secours d'urgence pour y faire face.

Voilà bien des années que l'Allemagne se sent investie du devoir spécial d'aider l'Afghanistan, tant bilatéralement que dans le cadre de l'ONU. Cela tient à la longue tradition d'échanges culturels et universitaires entre les peuples afghan et allemand. Cet engagement de l'Allemagne s'est, dès le début, traduit par sa participation à un grand nombre de projets, notamment dans les domaines de l'éducation et des droits de l'homme. De plus, l'Allemagne a pris en main la création d'une nouvelle force de police afghane. Et, récemment, elle a étendu son engagement civil et militaire en Afghanistan. Dans le contexte de la décision du Conseil de sécurité d'étendre le mandat de la FIAS au-delà de Kaboul, le Gouvernement allemand a décidé d'étendre sa présence à la région de Herat, dans l'ouest, ainsi qu'aux alentours de Kunduz, dans le nord du pays. Le 1er décembre 2003, une composante civile allemande est devenue opérationnelle depuis notre nouvelle antenne, de l'ambassade, installée à Herat. Depuis le 25 octobre 2003, l'installation d'une équipe allemande de reconstruction de province rattachée à la FIAS est en cours à Kunduz; d'ici la fin de l'année, elle deviendra un projet pilote de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sous direction allemande.

En étendant officiellement notre présence civile au-delà de Kaboul et de ses environs, nous espérons aider l'Afghanistan à sortir du cercle vicieux marqué par l'absence de sécurité qui freine tout progrès dans la reconstruction politique, économique et humanitaire. Nous accueillerions favorablement la participation militaire ou civile de tout partenaire dans le projet pilote de la FIAS à Kunduz ou dans la composante civile allemande en poste à Herat.

L'Allemagne est d'avis que cette stratégie, qui consiste à faciliter la reconstruction partout dans le pays et à créer un environnement sûr pour les processus constitutionnel et électoral, est le meilleur moyen de garantir la stabilité à long terme. Nous espérons vivement que d'autres nations créeront à leur tour des équipes de reconstruction de province dans un avenir proche. Nous estimons toutefois que ces efforts doivent aller de pair avec une réaffirmation de la volonté internationale de faire avancer la reconstruction politique et économique de l'Afghanistan.

À cet égard, je renouvelle mon appel à tous les États Membres pour qu'ils honorent les engagements pris à Tokyo en 2002 et réaffirmés à Dubaï en septembre dernier et pour qu'ils versent des contributions substantielles au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public et au cadre de développement national de l'Afghanistan.

En outre, l'Allemagne est d'avis que la communauté internationale devrait sérieusement envisager la possibilité d'une conférence de suivi du processus de Bonn et une conférence de donateurs, comme l'a suggéré le Président Karzaï. En Afghanistan, les conditions nécessaires à un processus politique national crédible ne sont pas encore en place. Il est de plus en plus évident que les principaux résultats visés par l'Accord de Bonn ne pourront en réalité pas tous être atteints d'ici le milieu de l'année 2004. Nous pensons qu'un examen systématique du programme de Bonn et l'élaboration des futurs repères pour le processus politique devraient être engagés prochainement afin de générer les ressources financières nécessaires dans les délais impartis et d'éviter un vide politique après juin 2004.

J'aimerais souligner le rôle clef de l'ONU dans ce contexte. L'ONU est et restera l'organe clef pour l'aide et le soutien à nos amis afghans dans la

reconstruction de leur société, de leur économie et de leur pays. L'ONU s'est remarquablement acquitté de ces tâches. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi; et le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour ses efforts inlassables.

Je suis sûr de parler au nom de chacun d'entre nous à cet égard lorsque je dis que nous sommes sincèrement et profondément redevables à l'Ambassadeur Brahimi pour ses qualités exceptionnelles de dirigeant et pour le rôle très louable qu'il a joué tout au long du processus. Nous lui souhaitons plein succès pour l'avenir.

L'Allemagne continuera d'appuyer les efforts de l'ONU dans ce domaine par tous les moyens dont elle dispose. Nous espérons atteindre conjointement l'objectif d'un Afghanistan pacifique et libre qui jouera son rôle dans la stabilité à long terme de la région.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à tous les États Membres disposés à se porter coauteurs de ce projet de résolution et je serais heureux si nous l'adoptions – comme cela a été fait dans le passé – par consensus.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Le 5 décembre est une date importante dans l'histoire récente de l'Afghanistan. Il y a deux ans, ce même jour, les groupes politiques afghans ont réussi à établir une feuille de route politique en signant un Accord à Bonn, en Allemagne. Aujourd'hui, nous célébrons la signature de cet Accord avec une profonde satisfaction.

Malgré les énormes défis, le Gouvernement afghan a été en mesure d'atteindre les repères fixés par cet Accord. Si l'on jette un regard rétrospectif sur les événements de ces deux dernières années, on voit que les acteurs politiques ont été déterminés à mettre en œuvre l'Accord de Bonn.

Immédiatement après la signature de l'Accord de Bonn, l'Autorité intérimaire afghane a été mise en place. L'Autorité intérimaire a gouverné le pays jusqu'à la convocation de la Loya Jirga d'urgence – une grande assemblée – en juin 2002. L'Autorité transitoire à une large assise, approuvée par la Loya Jirga d'urgence, pourrait être considérée comme le gouvernement le plus représentatif dans l'histoire récente de l'Afghanistan. En Afghanistan, aucun groupe ethnique n'a la majorité absolue. Aucun groupe

ethnique n'a été ignoré, sous-représenté ou rejeté par le Gouvernement. Alors que l'Afghanistan est une nation multiethnique, tous les groupes ont une histoire commune marquée par le patriotisme. L'Autorité transitoire gouvernera le pays jusqu'à ce que les élections nationales aient lieu en 2004.

Au cours de ces deux dernières années, de grands résultats ont été obtenus et des faits nouveaux positifs ont eu lieu. Ce sont les suivants : le retour de nombreux réfugiés dans le pays, et le retour de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays dans leurs localités d'origine, la mise en œuvre réussie du programme intitulé « Retour à l'école »; des efforts visant à rétablir les droits des femmes, y compris leur participation à la vie politique, civile, économique et sociale du pays; la mise en circulation d'une nouvelle monnaie afghane; l'établissement d'un budget national global de développement; et le démarrage d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants.

Enfin, le résultat le plus important le plus récent a été la publication du projet de Constitution de l'Afghanistan qui a suscité un débat national animé, parmi les différentes catégories de la société afghane.

En dépit de ces résultats positifs, l'Afghanistan reste confronté à des difficultés majeures. Le rythme de la reconstruction et du relèvement n'est pas satisfaisant, comme l'a relevé à juste titre la Mission du Conseil de sécurité en Afghanistan. Il y a un sentiment d'impuissance croissant en raison du manque de dividendes sur la paix et de résultats tangibles.

La culture, la production et le trafic illicite des drogues consistent un autre problème important auquel est confronté le Gouvernement afghan. La pauvreté et les privations ont malheureusement poussé des milliers de paysans à la culture lucrative du pavot. Ce problème exige un plan multidimensionnel et global qui prenne en compte tant les consommateurs que les producteurs. Nous sommes d'avis que le développement économique de l'Afghanistan et, en particulier, le développement d'autres sources possibles de subsistance viables et rémunératrices auront un effet positif sur la réduction de la culture du pavot en Afghanistan. Une aide internationale suivie est nécessaire dans ce domaine.

Nous sommes convaincus qu'un engagement international ferme pour le relèvement et la reconstruction de l'Afghanistan devrait donner lieu à

des résultats visibles et promouvoir ainsi l'autorité et la crédibilité du Gouvernement afghan. De tels progrès sont déterminants pour la stabilité politique.

Le manque de sécurité dans certaines parties de l'Afghanistan constitue un autre problème grave auquel le Gouvernement afghan est confronté. À cet égard, nous remercions l'Ambassadeur Günter Pleuger d'Allemagne et tous les membres du Conseil de sécurité qui se sont rendus récemment en Afghanistan ont mis en lumière ce problème dans leur rapport au Conseil de sécurité. Ce rapport (S/2003/1074) sur la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan couvre différents aspects de la vie politique, économique et sociale du pays. Il souligne également l'infiltration transfrontalière de terroristes venus des pays voisins vers l'Afghanistan et leurs activités subversives dans le sud, le sud-est et l'est de l'Afghanistan. Comme il est signalé dans le rapport, ces actes terroristes constituent une grave menace pour le Gouvernement afghan et pour les organismes d'aide internationale.

Des incidents remettant en cause la sécurité, et des affrontements entre chefs et commandants locaux ont également eu lieu dans d'autres parties du pays. Le Gouvernement afghan a récemment pris de fortes mesures pour empêcher que de tels incidents se reproduisent. Cependant, ces chefs et ces commandants locaux ont réaffirmé leur allégeance politique au Gouvernement. Ils ont pris part au processus politique engagé après l'Accord de Bonn, ont participé à la Loya Jirga d'urgence de juin 2002 et participent maintenant activement au débat national sur le nouveau projet de constitution. Ils prendront également une part active, plus tard, aux élections présidentielles de 2004.

La vérité est que l'insécurité dans l'est, le sud-est et le sud du pays prend sa source idéologique et politique dans des liens avec le réseau terroriste international et non pas dans les divisions ethniques au sein de l'Afghanistan. Les analystes négligent trop souvent ce fait. L'insécurité dans les zones frontalières de l'Afghanistan n'est pas le fait de l'aliénation, de la frustration ou du moindre statut d'un quelconque groupe ethnique afghan. C'est une politique délibérée des groupes extrémistes dont la motivation est religieuse, qui ont la nostalgie des Taliban. Ces groupes défient l'autorité et la légitimité du Président Karzaï et lancent des attaques contre la Force internationale d'assistance à la sécurité et les forces de la coalition et contre les organismes d'aide

internationale. Nombre de non-Afghans sont impliqués dans ces actes subversifs.

Il n'y a pas de lien entre les incendies d'écoles des filles et le meurtre du personnel humanitaire et les prétendues revendications ethniques qui sont faussement décrites par des analystes mal informés. Le recrutement de combattants et la collecte de fonds, avec le consentement explicite ou implicite des autorités locales de notre voisin du sud, est maintenant évident.

Comme on l'a déjà remarqué, l'Afghanistan continue de faire face au défi à sa sécurité nationale que représente ce qui reste des groupes Taliban-Al-Qaida, qui se sont enfuis dans leurs sanctuaires au-delà de nos frontières du sud et du sud-est et qui sont maintenant en train d'essayer de se regrouper pour perturber la paix, la sécurité et les vies de nos citoyens. Cette menace doit être éliminée avec l'aide de nos partenaires et avec la coopération significative et résolue du Gouvernement pakistanais.

Nous croyons qu'une majorité écrasante de Pakistanais, tout comme d'Afghans, ne veulent pas que leur vie soit prise en otage par des terroristes et des extrémistes, qui donnent une image fautive de leur foi et de leurs aspirations en s'opposant à la paix et au progrès. À cet égard, il est important de souligner les réunions récentes de la Commission tripartite et les progrès obtenus dans le but commun de lutter contre le terrorisme.

L'Afghanistan remercie la communauté internationale ainsi que les organisations non gouvernementales pour leur appui soutenu au processus de reconstruction du pays. La sécurité en Afghanistan exige le lancement de projets de reconstruction vastes ou moyens, qui fourniraient d'autres ressources possibles aux anciens combattants.

Avant de terminer, je souhaiterais faire quelques observations pertinentes. Il y avait un accord de principe sur le déploiement de la FIAS hors de la capitale, Kaboul. De plus, l'OTAN, dans sa première mission à l'extérieur de l'Europe, a pris le commandement des forces de la FIAS hors de la capitale, suite aux négociations avec les autorités afghanes. Des actions concrètes ont depuis commencé, pour lesquelles les unités allemandes de l'OTAN ont déployé des équipes de reconstruction de province à Kunduz, ville du nord. Des experts civils font partie de ces équipes, qui aident l'Afghanistan dans divers

domaines de la reconstruction et sont bien accueillies par les administrations locales et la population. Nous espérons que ce projet pilote sera étendu à d'autres centres urbains du pays.

Permettez-moi de conclure en exprimant notre sincère gratitude à la mission allemande et à l'Ambassadeur Gunter Pleuger et à ses collègues, en particulier M. Seidenberger et M. Kuechle, pour leurs efforts inlassables et précieux dans la coordination et dans la formulation du projet de résolution sur l'Afghanistan présenté à l'Assemblée générale. J'espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en voie d'adhésion, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, et le pays membre de l'Association européenne de libre-échange, l'Islande, s'associent à cette déclaration.

Deux années se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de Bonn. Depuis lors, plusieurs étapes critiques de sa mise en œuvre ont été franchies. L'Union européenne prend note des progrès importants qui ont été obtenus ces derniers mois. Nous nous félicitons, en particulier, des grandes avancées réalisées dans le processus de reconstruction ainsi que du retour d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

L'Union européenne se félicite de la publication récente du projet de constitution. En ce qui concerne la Loya Jirga constituante, l'Union européenne s'attend à une conclusion démocratique et juste de cette importante consultation afghane traditionnelle. L'Union européenne espère qu'elle approuvera une constitution conforme aux normes internationales et basée sur la primauté du droit international, des principes démocratiques et du respect des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes et la justice sociale.

Malgré tous ces progrès, des défis majeurs attendent le pays et il reste beaucoup à faire. Dans le débat d'aujourd'hui, nous devrions regarder vers l'avenir et nous concentrer sur ce qu'il y a à faire pour surmonter les obstacles qui empêchent la mise en œuvre complète de l'Accord de Bonn.

À ce propos, la mission récente du Conseil de sécurité en Afghanistan a confirmé que l'insécurité dans de nombreuses régions du pays, qui est due au terrorisme, aux combats entre factions et au trafic de drogues, demeure une préoccupation majeure. L'insécurité a eu de graves effets sur les processus politique et de reconstruction, en particulier dans les régions du sud et du sud-est.

L'Union européenne se félicite de la récente résolution 1510 (2003) du Conseil de sécurité autorisant la FIAS sous la direction de l'OTAN à opérer dans les régions en dehors de Kaboul et elle encourage les États Membres à redoubler d'efforts pour créer des équipes de reconstruction de province ou y contribuer. L'Union européenne rappelle également l'importance de la réforme du secteur de la sécurité, y compris la constitution d'une nouvelle armée nationale et d'une nouvelle force de police nationale, ainsi que la réforme du secteur judiciaire. À cet égard, nous nous félicitons des progrès enregistrés jusqu'ici sous l'impulsion des nations pilotes. Dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, l'Union européenne rappelle les mesures prises pour réformer le Ministère de la défense, et elle invite l'administration transitoire afghane à parachever le processus de réforme, en veillant à ce que le Ministère devienne véritablement représentatif de tous les Afghans, et à étendre ce processus à d'autres institutions.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la culture du pavot à opium et par la production et le trafic de drogues illicites en Afghanistan. La culture dans les zones traditionnelles a certes diminué, mais elle s'est étendue à de nouvelles régions. En conséquence, la culture du pavot à opium, qui occupait au total 74 000 hectares en 2002, a augmenté de 8 % pour couvrir 80 000 hectares en 2003. Les mesures d'application de la loi ont été peu efficaces. L'Union européenne se félicite de la stratégie nationale globale de lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan, qui marque un premier pas dans le règlement du problème. Elle réaffirme sa volonté d'aider à sa mise en œuvre en vue d'éliminer la culture du pavot à opium illicite, notamment par la substitution de cultures, la création de modes de subsistance différents et la réalisation de programmes de développement. L'Union européenne appuiera également la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afghanistan, dans les pays voisins situés sur les itinéraires des trafiquants, notamment grâce à

l'amélioration de la coopération entre ces pays pour renforcer le dépistage des stupéfiants.

Une mesure clef dans la mise en œuvre du processus de Bonn est la préparation des élections. Nous réaffirmons qu'il importe de tenir des élections libres et régulières l'an prochain. L'Union européenne et ses États Membres se sont engagés à prêter une aide considérable à l'Afghanistan pour la préparation de ces élections. Nous devons reconnaître que l'insécurité actuelle dans certaines régions constitue un obstacle supplémentaire s'agissant de respecter le calendrier prévu par l'Accord de Bonn. Étant donné les risques qu'entraîneraient des délais prolongés, nous soulignons l'importance de tenir le plus rapidement possible des élections générales crédibles.

L'Union européenne souligne l'importance de coordonner les ressources des donateurs par l'entremise de l'administration transitoire en Afghanistan, de concert avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, qui a permis aux institutions des Nations Unies et aux autres donateurs de tirer au mieux parti de leurs ressources. L'Union européenne a répondu par une aide de grande envergure aux besoins humanitaires et de reconstruction en Afghanistan. Nous demeurons fermement engagés à fournir l'aide humanitaire voulue et à apporter une contribution substantielle à la reconstruction de l'Afghanistan.

Les efforts et l'assistance de la communauté internationale devraient contribuer au renforcement de l'autorité de l'administration transitoire et à la prise en main par le peuple afghan de la consolidation de la paix en Afghanistan et de la reconstruction de son pays et de ses institutions.

La situation des droits de l'homme s'est améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire, surtout pour ce qui est des droits des femmes. Par l'Accord de Bonn, l'Autorité de transition s'engageait à assurer le respect des droits de l'homme; toutefois, nous demeurons préoccupés par les informations faisant état de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans certaines parties du pays.

Rétablir la sécurité d'ensemble et une paix durable en Afghanistan est impossible sans la contribution des pays voisins. L'Union européenne est pleinement consciente de l'importance de la coopération et de l'intégration régionales pour

consolider la paix entre les nations. Nous lançons donc un appel aux voisins de l'Afghanistan pour mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, du 22 décembre 2002. À cet égard, nous nous félicitons de la récente signature à Dubaï, en septembre 2003, de l'accord sur les tarifs douaniers, le commerce et les investissements.

L'Union européenne est pleinement engagée et prend part à la reconstruction de l'Afghanistan depuis 2001. Nous sommes prêts à réaffirmer notre attachement à la reconstruction sociopolitique et économique du pays. Après deux ans, il importe de ne pas perdre l'élan imprimé en faveur de la paix et de la sécurité en Afghanistan. À cette fin, nous devrions sérieusement envisager le vœu du Président afghan de convoquer une conférence de suivi l'an prochain, après la tenue de la Loya Jirga constituante.

M. Ullah (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous examinons la situation en Afghanistan en ce jour qui marque le deuxième anniversaire de l'historique Accord de Bonn. Le Pakistan attache une grande importance à cet accord, qui a mis en route un processus de reconstruction des institutions politiques, ainsi que la reconstruction et le relèvement de l'Afghanistan. Le Pakistan a travaillé étroitement avec la communauté internationale à la mise en œuvre de l'Accord de Bonn.

L'Afghanistan est parvenu à une étape cruciale de la mise en œuvre du processus de Bonn. Le processus constitutionnel est en cours, de même que les préparatifs pour la tenue des élections l'an prochain. Bien que des progrès aient été enregistrés dans le processus politique et dans la reconstruction et le relèvement de l'Afghanistan, ils ne sauraient avoir lieu en l'absence de sécurité. La détérioration de la situation en matière de sécurité menace la stabilité non seulement dans le sud et le sud-est de l'Afghanistan, mais à travers le pays entier, crée des obstacles sur la voie du relèvement et du développement de l'Afghanistan, et vise surtout à compromettre et à faire dérailler le processus de Bonn lui-même.

La situation en matière de sécurité, qui se dégrade en Afghanistan, a été amplement analysée dans le rapport de la mission qu'a effectuée récemment le Conseil de sécurité en Afghanistan (S/2003/1074). Comme l'indique le rapport, les principaux facteurs qui ont contribué à l'aggravation de la sécurité en Afghanistan sont les suivants : premièrement, les

activités du Taliban et des autres extrémistes; deuxièmement, l'arbitraire pratiqué par les commandants locaux et les seigneurs de guerre; et, troisièmement, la production et le trafic des drogues illicites. Parmi les principales recommandations concrètes proposées dans le rapport figurent le retrait de Kaboul, conformément aux dispositions de l'Accord de Bonn, de toutes les forces des différentes factions; les réformes du secteur de la sécurité afghan, y compris l'armée et la police nationales afghanes, le Ministère de la défense et les services de renseignements; et le lancement d'un processus de réconciliation nationale à l'intention de tous les Afghans souhaitant aider à la reconstruction du pays, indépendamment des événements passés, de façon à renforcer le Gouvernement central et les institutions de base de l'État. Ce sont es préalables essentiels pour redresser la situation alarmante en matière de sécurité qui règne en Afghanistan.

Le Pakistan se félicite de la décision récente de l'OTAN d'étendre la présence de la Force internationale d'assistance à la sécurité en dehors de Kaboul. Ceci représente sans nul doute un pas dans la bonne direction, mais des déploiements modestes et au cas par cas ne suffiront pas à créer un environnement sûr en Afghanistan. Il faudrait une expansion rapide et massive de la FIAS et le déploiement de ses contingents dans l'ensemble de l'Afghanistan, afin de stabiliser le pays, d'aider à étendre l'autorité du Gouvernement central et d'assurer le désarmement et la démobilisation de toutes les factions belligérantes d'Afghanistan, de façon juste, impartiale et vérifiable.

Il est également nécessaire d'affronter le grave problème de la drogue en Afghanistan, qui est à la fois symptôme et cause de l'instabilité dans ce pays. Toutes les factions armées afghanes – y compris les seigneurs de guerre et les Taliban – profitent du trafic illicite de stupéfiants. Comme tous ces groupes y trouvent un avantage, il est dans leur intérêt de perpétuer ce trafic.

Le Pakistan reconnaît le grave risque que pose pour la sécurité de l'Afghanistan la résurgence des forces extrémistes – dont les Taliban – dans l'est et le sud du pays. Ceci est symptomatique d'un problème plus profond, directement lié à l'aliénation ressentie par les Pachtounes et à la puissance croissante des seigneurs de guerre. Il faut reconnaître les vérités suivantes : premièrement, tous les Pachtounes en colère ne sont pas membres des Taliban; et, deuxièmement, pas un seul des seigneurs de guerre

afghans ne sert l'intérêt de qui que ce soit d'autre que lui-même. Le chaos, la corruption et les activités criminelles dont sont à nouveau responsables les seigneurs de guerre afghans, de petite ou grande envergure, sont en train de recréer la situation qui existait en Afghanistan en 1992-1993. C'est ce chaos, cette corruption et ce banditisme qui ont suscité un soutien populaire aux Taliban. Face à l'absence de sécurité, à l'absence d'un état de droit, les villageois et citoyens se tournent à nouveau vers des chefs religieux et des extrémistes. Certains de ces éléments ont des liens avec les Taliban, mais d'autres n'en ont pas.

Pour sa part, le Pakistan n'autorisera aucun groupe ni aucune entité à utiliser son territoire pour commettre des actes de terrorisme en Afghanistan. Étant donné notre rôle dans l'éviction des Taliban du pouvoir à la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001, le Pakistan ne souhaite pas les voir renaître et reprendre le pouvoir en Afghanistan. Le Pakistan collabore avec les États-Unis et l'Afghanistan en vue de renforcer la sécurité le long de notre frontière occidentale, dans le cadre de la Commission trilatérale. À leur dernière réunion, qui s'est tenue le 2 décembre, les trois parties ont décidé de mettre en place un sous-comité pour l'échange d'informations militaires et la coordination des données opérationnelles dans la lutte contre la menace terroriste dans les zones frontalières. Cette mesure va améliorer sensiblement les capacités militaires des trois parties dans la lutte contre le terrorisme. Le communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion a parlé d'un renouvellement de l'engagement conjoint des trois pays à accroître leur coopération stratégique dans la lutte contre la menace terroriste.

Pour la première fois de son histoire, le Pakistan a déployé 70 000 soldats le long de sa frontière avec l'Afghanistan, une frontière de 2 500 kilomètres, difficile à surveiller, poreuse et inhospitalière. Nous avons aussi pris des mesures actives dans les régions frontalières, dont la formation et le déploiement d'une unité d'élite appelée la force de réaction rapide, une extension des activités de renseignement, la construction d'une clôture de 30 kilomètres dans des secteurs clefs le long de la frontière, et l'installation de projecteurs puissants en plusieurs points. Nos troupes ont pour ordre de tirer à vue sur les membres présumés des Taliban ou d'Al-Qaïda qui tenteraient de se glisser d'un pays à l'autre.

Les opérations antiterroristes que nous menons ont un lourd coût humain, matériel et politique. Nous avons jusqu'à présent mené plus de 150 opérations de ce type, qui ont abouti à la capture de plus de 500 éléments d'Al-Qaida et des Taliban. Nous avons perdu 25 soldats et policiers dans ces opérations. Aucun autre pays n'a remporté autant de succès contre Al-Qaida et les résidus des Taliban et – à très peu d'exceptions près – presque aucun autre pays n'a payé un aussi lourd tribut.

Plutôt que de chercher à faire endosser à d'autres la responsabilité de l'insécurité croissante, l'heure est venue de cesser les jeux d'accusation mutuelle et de faire face aux vrais problèmes d'insécurité qui se posent encore en Afghanistan. Des décisions sérieuses doivent être prises, à commencer par la démilitarisation de Kaboul. En effet, il ne sera pas possible de réussir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de toutes les factions armées tant que la capitale sera perçue comme étant encore contrôlée par des seigneurs de guerre et des factions, en violation de l'Accord de Bonn.

Le Pakistan reste déterminé à remplir les obligations qu'il a souscrites dans le cadre de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, signée le 22 décembre 2002. Aucun pays n'est plus désireux que le Pakistan de voir la paix et la stabilité s'installer en Afghanistan, et aucun pays n'a plus à perdre que le Pakistan en cas d'instabilité en Afghanistan. En même temps, qu'il me soit permis d'affirmer que le Pakistan ne compte pas tolérer l'utilisation du territoire afghan par de tierces parties dans le but de mener des attaques terroristes à l'encontre des voisins immédiats de l'Afghanistan.

Cette année même, le Président Musharraf a déclaré, à l'occasion de la visite d'un ministre afghan, que le Pakistan poursuivrait ses efforts en vue de créer des conditions de paix et de stabilité dans sa région, pour susciter un environnement propice au développement et à la prospérité collectifs. C'est en cela que consiste notre objectif en Afghanistan et dans la région. Nous nous félicitons donc de la signature, à Doha, de la Déclaration sur le commerce, le transit et l'investissement, qui prolonge la Déclaration de Kaboul. Le Pakistan souhaite aussi voir une meilleure intégration de l'Afghanistan dans les structures régionales de coopération économique. C'est pourquoi nous appuyons fortement le projet de gazoduc reliant le Pakistan, l'Afghanistan et le Turkménistan. Nous

accueillerons favorablement toute autre initiative visant à intégrer économiquement l'Afghanistan avec ses voisins.

À la Conférence de Tokyo, le Pakistan s'est engagé à verser 100 millions de dollars sur cinq ans pour la reconstruction de l'Afghanistan. Cette assistance va être dirigée vers les zones prioritaires identifiées par le Gouvernement afghan, qui en assure la distribution sous sa propre autorité. Nous avons publié une fiche d'information qui présente en détail l'aide que nous apportons. De plus, nous avons accordé à l'Afghanistan des facilités de circulation des marchandises : de nombreux articles ont été retirés de la liste des marchandises interdites, les procédures douanières ont été simplifiées et nous avons appliqué des réductions de 25 à 30 % sur les coûts de transport et les tarifs de fret. Nous avons offert à l'Afghanistan l'usage d'installations portuaires plus importantes dans notre nouveau port de Gwadar, au sud-ouest du pays. De plus le Pakistan étudie sérieusement, à la demande du Gouvernement afghan, les moyens de fournir de l'électricité aux régions du sud et de l'est de l'Afghanistan. Le Pakistan étudie également avec le Gouvernement afghan les possibilités de coopération dans le secteur privé et d'investissement, particulièrement dans les secteurs du ciment, des produits pharmaceutiques et des biens de consommation.

En plus de son assistance humanitaire et de l'aide à la reconstruction, le Pakistan a fourni des armes, des munitions et du matériel pour l'Armée nationale afghane, et a offert une formation à l'armée et la police afghanes.

Une première série de diplomates afghans a récemment achevé une formation à notre Institut du service diplomatique. Nous offrons également une aide pour la lutte contre les stupéfiants et nous coopérons avec les autorités afghanes au renforcement du contrôle des frontières. Le Pakistan continuera d'apporter son soutien total à l'Autorité intérimaire afghane dans tous les efforts qu'elle déploie en faveur de la paix, de la sécurité, de la reconstruction et du relèvement de l'Afghanistan. Ces questions sont aussi importantes pour le Pakistan que pour l'Afghanistan.

Au cours des 20 dernières années, le Pakistan a accueilli des millions de réfugiés afghans, essentiellement sans recevoir d'aide substantielle de la communauté internationale. Nous nous félicitons du

retour volontaire d'un bon nombre de ces réfugiés. Toutefois, nous restons préoccupés par le ralentissement du processus de rapatriement, dû à l'insécurité qui règne en Afghanistan et à l'absence d'activité économique appropriée pour ces réfugiés. Nous espérons que la communauté internationale pourra cibler certaines de ses activités de secours et d'aide à la reconstruction sur les zones rurales, dont sont originaires la plupart des rapatriés, afin que ceux qui rentrent chez eux aient une raison d'y rester.

En outre, nous espérons que les millions de réfugiés afghans qui se trouvent toujours au Pakistan et en Iran ne seront pas exclus du processus constitutionnel et électoral historique qui se déroule en Afghanistan. Nous espérons que ces réfugiés, qui comptent pour près de 10 % de la population afghane, seront représentés comme il convient au futur parlement de l'Afghanistan.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui total et sans équivoque du Pakistan au processus de Bonn et au Gouvernement du Président Hamid Karzaï. Le Pakistan soutient les efforts de réconciliation nationale et de reconstruction du pays déployés par M. Karzaï. Qu'il ne fasse aucun doute qu'un Afghanistan fort, stable et prospère est de l'intérêt du Pakistan. Le Pakistan n'épargnera aucun effort pour atteindre cet objectif. Nous réaffirmons notre détermination d'œuvrer avec la communauté internationale aux fins d'encourager la paix, la stabilité, la reconstruction et le développement économique en Afghanistan.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Deux années se sont aujourd'hui écoulées depuis la signature de l'Accord de Bonn. Beaucoup a été fait. Le processus de construction d'une société dynamique et démocratique est en marche. Une grave crise humanitaire a été évitée et la reconstruction bat son plein.

Toutefois, l'Afghanistan est parvenu à une étape cruciale. Le programme politique et celui de la reconstruction qui nous attendent sont lourds, mais gérables si la situation en matière de sécurité ne nous barre pas la route. L'avenir de l'Afghanistan est tributaire des trois piliers que sont la sécurité, le processus politique et la reconstruction. Il est indispensable de continuer à mettre en œuvre les objectifs politiques de l'Accord de Bonn, processus qui sera couronné par les élections en 2004.

Nous avons la responsabilité commune de garantir que la situation en Afghanistan ne soit pas reléguée à l'arrière-plan par d'autres conflits. L'engagement à long terme de la communauté internationale revêt une importance vitale pour la paix et le développement de l'Afghanistan et de la région.

Une situation stable en matière de sécurité est fondamentale si l'on veut que l'Afghanistan réussisse à organiser des élections équitables. La Norvège se félicite de la résolution 1510 (2003) du Conseil de sécurité, qui élargit le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité sous la conduite de l'OTAN. La FIAS a un rôle crucial à jouer pour garantir la stabilité à Kaboul et dans d'autres parties du pays. La grande difficulté est désormais d'être à la hauteur des attentes du peuple afghan concernant le rétablissement d'une paix durable. La Norvège apporte une contribution importante à la FIAS. Compte tenu des besoins accrus en matière de sécurité durant la Loya Jirga constituante, la Norvège a récemment déployé une compagnie forte d'environ 200 éléments.

Cependant, il est fondamental de faire régner la sécurité dans les provinces du pays si l'on veut que le processus de paix devienne irréversible. Le concept des équipes de reconstruction de province pourrait être le moyen de faciliter et de faire progresser le dialogue entre l'Autorité intérimaire afghane et les dirigeants régionaux, tout en aidant et en surveillant la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. La Norvège examine en ce moment même les contributions qu'elle pourrait apporter aux équipes de reconstruction de province.

La fragilité de la situation sécuritaire souligne la nécessité de mettre en place une armée nationale multiethnique, une force de police sous contrôle civil et un système judiciaire qui fonctionne bien. Nous prions instamment l'Autorité intérimaire afghane de mener à bien la réforme du ministère de la défense, qui est indispensable à la réussite du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Les responsables des factions doivent être contrôlés par l'Autorité centrale. S'il est essentiel que ce processus soit pris en main par les Afghans, la communauté internationale doit, pour sa part, assister de manière substantielle et sur le long terme la réforme du secteur de la sécurité.

Les attaques de plus en plus nombreuses commises contre les travailleurs humanitaires et le personnel de l'ONU, dont la majorité se compose d'Afghans, sont inacceptables. Lorsque le personnel de l'ONU et le personnel humanitaire sont pris pour cible durant un conflit, nous sommes confrontés à de sérieux problèmes. Un effort concerté est nécessaire pour renverser cette tendance contraire aux principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire, et qui soulève des questions cruciales auxquelles il est urgent de répondre.

En Afghanistan, tant l'Organisation des Nations Unies que les organisations non gouvernementales ont fait part de leurs préoccupations quant à la confusion des rôles militaire et civil. Cette question complexe doit être examinée attentivement et elle met en lumière l'importance de bien définir les rôles dans les situations fragiles d'après conflit.

Le Représentant spécial Brahimi mérite d'être salué pour les efforts inlassables qu'il déploie. La Norvège appuie pleinement le concept d'une mission des Nations Unies intégrée et d'une modeste présence internationale.

L'ONU doit jouer un rôle clef dans la préparation des élections de l'année prochaine. Il est impératif que la Loya Jirga constituante, qui se tiendra bientôt, et les élections renforcent la légitimité du processus politique et favorisent l'unification des différentes factions de la société afghane. C'est pourquoi l'Autorité intérimaire afghane devrait lancer un processus de réconciliation nationale visant tous les Afghans.

La Norvège se félicite des progrès enregistrés dans le domaine des droits de l'homme, notamment de la ratification, sans réserves, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du travail de la Commission des droits de l'homme en Afghanistan. Toutefois, beaucoup reste encore à faire. La responsabilité majeure du règlement des problèmes relatifs aux droits de l'homme incombe à l'Autorité intérimaire afghane. La mauvaise situation sécuritaire aggrave encore les atteintes aux droits de l'homme dans de nombreuses régions du pays. Les femmes sont toujours les principales victimes. Leur accès à la vie publique reste limité, leur vie et leur dignité demeurent menacées. La Norvège est disposée à travailler, comme partenaire, avec l'Afghanistan à l'application de la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La croissance de l'économie de la drogue est une menace sérieuse, non seulement pour l'Afghanistan, mais aussi pour l'ensemble de la région. Laisser prospérer les producteurs et les trafiquants aura des conséquences ruineuses dépassant largement les frontières de l'Afghanistan, notamment pour nombre de nos propres sociétés. Cela ne fera qu'aggraver l'instabilité politique, freiner la croissance économique durable, et en même temps renforcer la culture de corruption. La Norvège salue donc la Stratégie afghane globale de lutte contre les stupéfiants. Il faut en effet adopter une approche pluridimensionnelle qui, à la fois, tienne compte des programmes favorisant des modes de subsistance différents et renforce la répression.

La reconstruction à long terme et le développement socioéconomique sont des tâches fondamentales. La communauté des donateurs doit répondre à l'attente placée en elle, afin que le processus de paix soit irréversible. Or la frustration grandit au sein de la population afghane face à l'absence de dividendes de la paix, en particulier dans les provinces.

La Norvège est encouragée par le budget de développement national, car celui-ci reflète clairement la prise en main du processus par les Afghans. Nous exhortons l'Autorité intérimaire afghane à y intégrer pleinement les questions concernant les femmes et à fournir aux enfants afghans des installations scolaires et sanitaires dans tout le pays, en tenant compte des besoins spécifiques des petites filles. L'Afghanistan est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire de la Norvège. Toute l'assistance pour 2003 – environ 50 millions de dollars – a déjà été fournie. L'an prochain, en attendant l'approbation du Parlement, l'Afghanistan sera désigné comme l'un de nos pays partenaires en matière de coopération pour le développement à long terme.

La Norvège est un fervent partisan des mécanismes de financement mixtes tels que le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, pour renforcer l'autonomie de l'Afghanistan et la transparence, et assurer le fonctionnement des institutions de base de l'État. Les dirigeants afghans ne peuvent être soutenus que par le

renforcement du gouvernement et non par sa marginalisation. Nous avons donc consacré une partie substantielle de notre assistance à ce Fonds et exhortons d'autres donateurs à en faire de même.

Il reste que le maintien de l'assistance internationale dépend de l'attachement des Afghans au processus de Bonn. La responsabilité principale de trouver un règlement politique durable dépend du peuple afghan. Il est important de ne pas perdre l'élan en cours. Nous devrions donc étudier sérieusement le souhait du Président Karzaï de convoquer une conférence de suivi au processus de Bonn.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh félicite l'Autorité afghane de transition, dirigée par le Président Hamid Karzaï, pour ses efforts inlassables visant à assumer son mandat au titre de l'Accord de Bonn. Nous saluons également le peuple afghan pour sa bravoure et sa résistance, et qui a saisi l'occasion de reconstruire son pays. Dans tous les domaines de la vie, il a réalisé des progrès considérables pour prendre en charge le processus de paix convenu à Bonn. Nous lui rendons hommage pour avoir pris une autre mesure utile sur la voie de la démocratie et du pluralisme, en élaborant une constitution nationale. Aujourd'hui, les Afghans dans tout le pays s'inscrivent en tant qu'électeurs pour préparer les élections générales de 2004.

Nous sommes également très heureux de voir que les enfants afghans – garçons et filles – sont retournés à l'école. Plus de 2 millions de réfugiés afghans sont retournés chez eux et s'intègrent au sein de la société. Après des décennies de marginalisation, les femmes afghanes participent activement au processus politique de transition et à l'élaboration de la constitution. Nous nous félicitons de la décision de l'Afghanistan de devenir Partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à l'un des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Une commission nationale des droits de l'homme et une commission de réforme judiciaire sont pleinement opérationnelles. L'armée nationale afghane, la force de police et les gardes de patrouilles aux frontières, nouvellement formés, sont déployés et opérationnels. Ce sont là d'importantes mesures institutionnelles visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, à renforcer l'état de droit et à consolider la souveraineté nationale. L'espoir d'un avenir meilleur,

plus pacifique et plus prospère est clairement visible à l'horizon.

Toutefois, il ne faut pas faire preuve d'autosatisfaction. La paix et la stabilité difficilement obtenues en Afghanistan restent fragiles. Le peuple afghan aspire à une sécurité totale afin qu'il puisse profiter des dividendes de la paix, mais les manœuvres de pouvoir, luttes entre factions et le trafic de drogues doivent prendre fin pour que la réconciliation et l'unité nationales puissent évoluer. Nous exhortons les Afghans à mettre fin à leurs divergences; ils doivent coopérer avec la communauté internationale dans ses efforts, qui assureront secours et réconfort aux générations futures. Aucun pays ne mérite autant d'être aidé.

La sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel associé est extrêmement importante. C'est un préalable à l'arrivée de l'aide humanitaire au peuple afghan, au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion ainsi qu'à la réalisation du déminage et à la reconstruction et au développement. Le meurtre brutal du personnel français du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de plusieurs autres personnes de la FIAS ne doit pas et ne peut pas être toléré.

Nous saluons l'élargissement par le Conseil de sécurité du mandat de la FIAS au-delà de Kaboul. Il était opportun et rassurant pour tous les concernés, en particulier le peuple afghan, tout comme l'était la récente visite de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, conduite par l'Allemagne. Nous rendons hommage à l'OTAN et à plusieurs de ses États membres qui ont contribué par des moyens humains et matériels à la Force. Ils ont fait preuve de grand courage et de réelle autorité.

Le Bangladesh rend un hommage appuyé à la direction avisée du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi. Nous saluons la contribution inestimable de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays. L'équipe des Nations unies pour les questions de développement et humanitaires, dirigée par M. Mark Malloch Brown, mérite également un hommage particulier.

Nous remercions tous les donateurs et tous les amis de l'Afghanistan qui contribuent à la reconstruction de ses institutions, aident à combattre la production et le commerces illégaux des drogues et

aident des millions de réfugiés afghans à retourner chez eux. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et l'Union européenne, entre autres, méritent une mention particulière à ce sujet. Il faut également rendre hommage à des pays de la région, tels que le Pakistan et l'Iran, qui accueillent des millions de réfugiés afghans.

Le peuple du Bangladesh est solidaire avec ses frères afghans dans leur recherche de paix, de stabilité, de démocratie et de développement et ce, en dépit de nos contraintes multiples et diverses. En janvier 2002, nous avons envoyé pour un million de dollars d'aide d'urgence à nos amis afghans. Mais surtout, en tant que démocratie pluraliste et dynamique de 130 millions de personnes, nous partageons certains de nos succès sociaux avec le peuple afghan, tels que le microcrédit, l'enseignement élémentaire et la responsabilisation des femmes. Nos organisations non gouvernementales et la société civile, de façon discrète, transmettent au peuple afghan les valeurs qui nous paraissent précieuses aux sociétés en développement sortant d'un conflit. Parmi ces valeurs, il y a l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, l'éducation des filles, la responsabilisation économique des femmes, la santé et la vaccination des mères et des enfants. Nous sommes fermement convaincus que la responsabilisation des femmes est vitale pour l'avenir de l'Afghanistan et aidera à marginaliser les idées et les actions extrémistes et irrationnelles.

Il faudrait également un échange des meilleures pratiques Sud-Sud pour la reconstruction de l'Afghanistan. Les huit domaines identifiés par la Conférence sur la coopération Sud-Sud et la reconstruction de l'Afghanistan, tenue à New Delhi, doit faire objet d'un regain d'intérêt des Nations Unies et des pays du Sud. Nous serions heureux de contribuer à cette fin.

Le Bangladesh reste convaincu qu'un appui international continu, ferme et crédible au peuple afghan et à l'Autorité de transition pour le renforcement des processus politique, économique et de sécurité en cours, est une condition *sine qua non* pour assurer la paix et la stabilité durables dans cette région extrêmement sensible. Il ne doit pas y avoir de pause dans les efforts de reconstruction et ces processus doivent être ouverts à tous, viables et irréversibles. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et les valeurs sociales et culturelles des Afghans doivent être respectées pour qu'une

société afghane, multiethnique et représentative puisse évoluer grâce à la réconciliation nationale. Les Afghans seuls doivent déterminer leur propre avenir. Il faut que ce soit eux qui le conçoivent, l'orientent et le concrétisent.

Le peuple afghan a trop souffert depuis trop longtemps. Nous devons aider les Afghans à se prendre en charge. Les projets de résolution que nous avons coparrainés nous paraissent favoriser la réalisation de cet objectif. Nous félicitons l'Allemagne pour son rôle dans la présentation des deux projets de résolution.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait commencer par féliciter le Secrétaire général et son Représentant spécial en Afghanistan pour le travail important qu'ils accomplissent en Afghanistan, malgré la complexité du problème et les conditions difficiles auxquelles ils sont confrontés chaque jour. Nous remercions aussi la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan pour le rapport qu'elle a présenté sur sa visite du 31 octobre au 7 novembre 2003. Ma délégation le juge très riche d'enseignements et utile pour mieux comprendre la situation en Afghanistan.

Aux yeux de ma délégation, il est fort inquiétant que la situation en matière de sécurité dans de nombreuses régions afghanes reste instable malgré le renversement du régime des Taliban, il y a deux ans. Les survivants de l'ancien régime se sont apparemment regroupés et ont commencé à causer des problèmes au gouvernement transitoire, à la population et à la présence internationale dans le pays. Le groupe allié à Hekmatyar semble aussi avoir causé de nouvelles difficultés, en particulier dans les secteurs situés aux environs immédiats de Kaboul. Le fait que plusieurs seigneurs de guerre ont conservé leur main mise sur plusieurs régions du pays et que le gouvernement transitoire ne parvient à asseoir son autorité qu'à Kaboul et dans son agglomération devrait continuer de préoccuper la communauté internationale.

La sécurité est l'aspect le plus important à aborder en Afghanistan pour permettre au pays d'avoir de bonnes perspectives de succès dans la réédification de la nation, notamment en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la reconstruction. À cet égard, la sécurité et l'aide économique de la communauté internationale restent cruciales. Ma délégation appuie pleinement la recommandation de la mission du Conseil de sécurité selon laquelle il convient de

renforcer la Force internationale d'assistance à la sécurité devrait être renforcée en vue d'un déploiement au-delà de Kaboul. Il convient de saluer l'initiative courageuse de l'Allemagne, qui a déployé des contingents à Kunduz, que devraient imiter d'ailleurs d'autres éléments de la FIAS.

Ma délégation est très encouragée par les progrès enregistrés l'année dernière en Afghanistan dans plusieurs domaines malgré l'instabilité en matière de sécurité. À cet égard, il convient de saluer les efforts menés par le Gouvernement transitoire, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et diverses organisations non gouvernementales. Nous prenons note des efforts déployés par le Président Karzaï et son gouvernement qui opèrent dans une situation très difficile. La Malaisie a eu l'honneur d'accueillir deux fois cette année le Président Karzaï, pour la treizième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Kuala Lumpur en février et pour la dixième session de la Conférence au sommet islamique, tenue à Putrajaya en octobre.

L'année 2003 a été importante pour l'Afghanistan dans son entreprise de rétablissement de la démocratie. La publication d'un projet de Constitution, annoncé le 9 novembre 2003, est une évolution positive et un signe très clair de la volonté du peuple afghan de changer la situation et de créer des institutions démocratiques fortes et crédibles. La Malaisie espère sincèrement que la Loya Jirga pourra délibérer sans retard et avec fruit sur ce projet de Constitution. Nous notons que les préparatifs des élections nationales de l'année prochaine sont en cours, bien que certains secteurs de la population, notamment les habitants de la région pachtoune, ne pourront pas être inscrits en totalité sur les listes électorales du fait de la situation en matière de sécurité. Ceci risque de les priver de leurs droits civiques et de causer d'autres problèmes à l'avenir. La situation actuelle en matière de sécurité risque donc d'avoir un effet sur la conduite des élections. Il est donc impératif que la communauté internationale maintienne sa présence et son aide en Afghanistan.

Ma délégation espère que le futur gouvernement afghan élu disposera de tous les moyens pour mettre en œuvre ses politiques nationales dans l'intérêt des communautés multiethniques du pays. Il faut d'autre part, en priorité, améliorer le bien-être et la condition des catégories vulnérables de la société, à savoir les

femmes et les enfants. Les femmes doivent pouvoir assumer des rôles clefs. De même, il convient d'assurer aux enfants un accès sans entrave à l'éducation, aux soins de santé et à une bonne nutrition.

La Malaisie note que le problème de la drogue reste un sujet de préoccupation important, notamment avec la reprise de la culture du pavot par les paysans afghans. Il convient d'inverser la situation sans retard. Il faut donner aux paysans les moyens de cultiver d'autres produits dont ils puissent tirer un revenu. De même, la communauté internationale doit œuvrer de concert pour empêcher les seigneurs de la drogue d'exporter des stupéfiants illicites et de les écouler sur le marché mondial en ayant la possibilité d'utiliser les recettes pour alimenter des activités terroristes.

Ma délégation appuie l'appel lancé aux pays donateurs à contribuer financièrement aux efforts de reconstruction en Afghanistan. Nous notons avec satisfaction les résultats de la Conférence sur la consolidation de la paix : Désarmement, démobilisation et réinsertion en Afghanistan, qui a eu lieu à Tokyo le 22 février 2003 à l'appui de l'initiative afghane grâce au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Nous saluons le rôle important joué par les pays donateurs et le Programme des Nations Unies pour le développement s'agissant de coordonner l'initiative DDR. La Malaisie est prête à coopérer à cet exercice.

Comme la Malaisie est Présidente du Mouvement des pays non alignés, ma délégation souhaite rappeler l'appui de la Malaisie et des autres États membres du Mouvement à la cause afghane, ainsi que l'indique le Document final du treizième Sommet du mouvement qui s'est tenu à Kuala Lumpur en février. À cet égard, le Mouvement est décidé à contribuer à la reconstruction et au relèvement de l'Afghanistan.

Sans aucun doute, l'effort en cours en Afghanistan sera difficile et complexe. Ma délégation nourrit pourtant l'espoir qu'avec la détermination absolue de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale de prêter assistance à l'édification de la nation, à la reconstruction, la démocratisation et la gouvernance, la situation s'améliorera progressivement. Ma délégation se réjouit donc d'être coauteur avec d'autres délégations du projet de résolution sur ce point important, que vient de présenter le Représentant permanent de l'Allemagne auquel nous exprimons tous nos remerciements.

M. Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale se réunit ici aujourd'hui pour poursuivre ses délibérations sur l'évolution de la situation en Afghanistan. Les derniers événements retiennent encore l'attention de la communauté internationale non pas seulement en raison de leurs effets immédiats sur la paix et la sécurité internationales, mais aussi parce que nous espérons reconstruire la société et l'État afghans dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriales de l'Afghanistan.

L'Égypte suit de très près les efforts déployés par l'administration transitoire afghane et salue les progrès déjà réalisés dans plusieurs domaines avec l'appui de la communauté internationale, comme le montrent les rapports de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan. Cependant, nous restons préoccupés par les obstacles qui risquent de se poser au processus de paix et à l'initiative politique si on ne les affronte pas sérieusement et si on ne corrige pas leurs causes profondes dans le cadre de la destinée nationale du peuple afghan, cela avec l'unité d'intention nécessaire. Nous voudrions affirmer à ce sujet que la communauté internationale espère voir s'établir un État pluraliste, multilatéral et démocratique en Afghanistan, qui tiendrait compte de toutes les factions de la société dans ses prises de décisions, serait attaché à la primauté du droit, à la Constitution et au respect des droits de l'homme et entretiendrait des relations de bon voisinage et respecterait les principes du droit international. Cela ne pourra être réalisé dans une atmosphère où règne l'instabilité, la tension et l'insécurité. Nous nous félicitons de la résolution 1510 (2003) du Conseil de sécurité étendant le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité, qui appuie les efforts du gouvernement transitoire pour asseoir son autorité et sa juridiction sur toute l'étendue du pays, mais nous soulignons l'importance du renforcement et de la réforme du secteur de la sécurité, de l'intensification des efforts et des politiques de reconstruction, ainsi que de la réforme constitutionnelle dans le but de créer un environnement approprié qui aiderait à rétablir aussi tôt que possible la sécurité et la stabilité et poserait sur de solides fondements un gouvernement afghan nouvellement formé.

Nous rendons hommage aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, et d'autres membres de la Mission d'assistance des

Nations Unies en Afghanistan afin d'aider le peuple afghan à faire régner la sécurité. L'Égypte demande, dans le cadre de l'ONU, l'extension de l'activité de la Mission, qui joue un rôle central en Afghanistan. À cet égard, nous estimons que bon nombre de points doivent être pris en compte si nous voulons atteindre l'objectif de reconstruire l'Afghanistan. Tout d'abord, la principale responsabilité de l'établissement de la paix et d'une solution politique en Afghanistan incombe au seul peuple afghan.

Deuxièmement, nous réaffirmons le droit de tous les Afghans de participer à la vie publique et politique en tenant compte, de même que dans d'autres sociétés, des caractéristiques culturelles et religieuses de la société afghane.

Troisièmement, la communauté internationale doit fournir un soutien financier et moral considérable au processus politique et aux efforts de reconstruction dans tous les secteurs de l'État afghan.

Quatrièmement, il convient d'accélérer le processus de mise en place d'une armée afghane forte, qui représente toutes les factions de la société et qui soit en mesure d'assurer la sécurité et la stabilité et de protéger les frontières.

Cinquièmement, il faut accélérer la formation d'un système judiciaire juste et efficace pour garantir l'état de droit et le respect de la constitution, cela le plus rapidement possible, et pour que les personnes responsables de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes.

Sixièmement et enfin, il faut agir fermement pour traiter avec tous ceux qui sont impliqués dans la production et la distribution de drogues. Une assistance internationale doit être fournie à l'administration de transition dans le cadre de ses efforts visant à lutter contre la propagation des drogues.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Un examen de la situation politique et du progrès de la reconstruction économique de l'Afghanistan prend la plus grande importance à la lumière des efforts en cours visant à construire une démocratie dynamique, stable et économiquement autonome dans le pays après des décennies d'instabilité et de mauvaise gouvernance. Nous nous félicitons donc de cette occasion de participer au débat sur ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Nous marquons aujourd'hui le deuxième anniversaire de l'Accord de Bonn sur l'Afghanistan. Rares sont ceux qui songeraient à contester la portée et la profondeur des changements survenus depuis lors en Afghanistan. Il s'agit en particulier de l'implantation des germes des valeurs démocratiques en Afghanistan. L'exposition de ces valeurs a commencé avec la convocation de la Loya Jirga. Elles ont été renforcées par la publication récente du projet de constitution avant la tenue de la Loya Jirga constituante, et nous espérons tous que ce processus aboutira à la tenue d'élections présidentielles et générales.

L'Inde a appuyé le processus politique en Afghanistan y voyant le meilleur moyen d'assurer la stabilité du pays et le développement économique et social de son peuple. L'adhésion à l'échéancier de la mise en œuvre arrêté dans l'Accord de Bonn a été un indicateur décisif du succès qu'a connu jusqu'ici le processus politique. Il importe de tenir les délais relatifs à l'atteinte des jalons restants du processus politique. Ceci témoignera de la détermination de la communauté internationale de continuer à s'opposer fermement aux tentatives des éléments subsistants des Taliban et d'autres intérêts pour faire dérailler le processus.

Le développement des institutions nationales, l'instauration des systèmes économique et financier et la mise en route des programmes économiques et des activités de reconstruction constituent tous des indicateurs des progrès rapides faits par l'Afghanistan au cours de ces deux dernières années. Le mérite de ces accomplissements revient nécessairement au peuple afghan, guidé par le Président Hamid Karzaï et son gouvernement. Ils ont bénéficié du soutien loyal de la communauté internationale dans leurs efforts.

Malheureusement, le désir et la volonté très vifs du peuple afghan de sortir et de faire sortir son pays de l'ère d'obscurantisme du règne des Taliban pour entrer dans le XXI^e siècle, en adoptant les systèmes politique, économique et social de l'ère actuelle, ont été entravés par les mêmes forces de régression qui ont immobilisé le pays au cours des récentes décennies. La menace que représente le regroupement des cadres des Taliban et de leurs sympathisants, en particulier dans le sud et le sud-est du pays, a été relevée dans tous les rapports récents du Secrétaire général sur l'Afghanistan et dans les débats tenus au Conseil de sécurité.

La mission du Conseil de sécurité qui est rentrée d'Afghanistan le mois dernier a conclu au paragraphe 3 de son rapport (S/2003/1074) que « l'insécurité causée par les activités terroristes, les combats entre factions et la criminalité associée au trafic de drogues » sont restés la préoccupation principale des Afghans. L'une des principales recommandations de la mission était que tous les pays voisins de l'Afghanistan devraient appliquer pleinement la Déclaration de Kaboul du 22 décembre 2002 sur les relations de bon voisinage et redoubler d'efforts, en particulier dans le cadre de la commission tripartite, pour préserver la paix et la sécurité en Afghanistan, notamment dans les régions du sud et du sud-est.

Le terrorisme et la campagne systématique dirigée contre les organisations internationales, les institutions d'aide et les organisations non gouvernementales représentent un défi direct aux efforts déployés par le Gouvernement afghan pour affirmer son contrôle dans tout le pays. Ils sapent également les efforts visant à réadapter des secteurs de la population afghane qui ont été particulièrement sensibles à l'instabilité qui a affligé le pays dans le passé. Le rapport de la mission du Conseil de sécurité note au paragraphe 22 que ces menaces ont « considérablement ralenti le processus de reconstruction, car elles limitent l'accès des pouvoirs publics et des organismes internationaux d'aide humanitaire et de développement à ces régions ». Il termine en notant que l'Afghanistan ne peut connaître de stabilité à long terme sans la coopération des États voisins.

La question de la drogue en Afghanistan constitue un autre problème particulièrement préoccupant. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a appelé l'attention sur l'accroissement de la culture et du trafic des drogues en Afghanistan. Ce qui est particulièrement inquiétant c'est qu'une petite partie de l'Afghanistan, principalement concentrée le long des frontières sud et sud-est, a la capacité de fournir près des trois quarts de l'héroïne vendue en Europe et à peu près la totalité de l'héroïne vendue en Russie. Ce qui est également troublant, ce sont les liens entre le trafic de drogues et le terrorisme. Une conférence sur les drogues qui s'est tenue à Paris en mai a souligné la connexion entre le trafic de drogues et le financement du terrorisme et a recommandé que des mesures pressantes, rapides et coordonnées soient prises afin de traiter ce problème.

À ce moment critique de l'évolution de l'Afghanistan, le soutien et l'assistance continus de la communauté internationale sont d'une très grande importance. Les activités de développement et de reconstruction économiques doivent aller de pair avec les efforts visant à enrayer les tentatives des Taliban et autres forces négatives pour se regrouper dans le pays.

L'Inde a continué de contribuer à la reconstruction économique de l'Afghanistan. Malgré d'autres appels lancés à nos ressources, nous avons engagé jusqu'à 270 millions de dollars pour la reconstruction de l'Afghanistan. Nous avons entrepris, en partenariat avec le Gouvernement afghan, des projets dans un certain nombre de secteurs, allant des transports, des lignes aériennes et des télécommunications à la santé, à l'éducation et à l'agriculture. L'Inde a également offert au peuple et au Gouvernement afghans sa compétence dans des domaines tels que les technologies de l'information, le service judiciaire et la formation de la police. Dans le cadre de ses activités d'assistance, l'Inde a commencé à travailler sur certains grands projets d'infrastructure relatifs à la transmission de l'énergie, à l'hydroélectricité, à l'irrigation et à la construction de routes. L'Inde a entrepris son programme d'aide économique en Afghanistan en croyant fermement que l'Afghanistan exercerait un contrôle direct.

À notre avis, des efforts externes devraient renforcer et appuyer les aspirations et les décisions afghanes. La construction d'un Afghanistan indépendant et stable ne peut se faire que si l'Afghanistan est en mesure de maintenir des relations normales et amicales avec tous les États, en particulier ses voisins, mais sans qu'aucun pays ne revendique des droits particuliers sur le peuple ou le territoire afghans. Les relations de l'Inde avec l'Afghanistan reposent sur des relations bilatérales de soutien mutuel. Notre objectif et nos efforts visent à renforcer le processus naturel et historique dans la région de manière à contribuer à sa stabilité et à son développement.

L'Afghanistan est à une croisée des chemins difficile entre la régression et la modernité, l'anarchie et la stabilité, les ténèbres et la lumière. Le sort du peuple afghan est inextricablement lié à la sécurité et à la stabilité de la communauté internationale, comme l'ont démontré les lendemains du 11 septembre 2001. La communauté internationale n'a pas d'autre choix que d'appuyer le Gouvernement et le peuple afghans

dans leurs efforts pour sortir leur pays de l'ombre de son passé récent.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie a déjà souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. À la lumière des profonds liens historiques et amicaux que la Turquie entretient avec l'Afghanistan, je prends la parole pour mettre davantage en relief un certain nombre d'observations relatives aux vues de mon pays sur les faits nouveaux de date récente survenus en Afghanistan.

La Turquie est auteur du projet de résolution actuel, dont nous pensons honnêtement qu'il reflète tant les succès obtenus que les revers essayés dans la mise en œuvre de l'Accord de Bonn.

La dernière partie du projet de résolution qui touche aux questions humanitaires, est aussi importante que la première, qui traite des questions politiques et de sécurité. Nous espérons que le texte dans son ensemble transmettra au peuple afghan un fort message de solidarité et réaffirmera en même temps la détermination et l'engagement de la communauté internationale de soulager les souffrances des Afghans.

Nous condamnons fermement la résurgence de la violence en Afghanistan ces derniers mois. Non seulement les éléments de l'opération Liberté immuable, mais également plusieurs organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies elle-même ont été visés, causant la perte tragique de vies. Une fois de plus, nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes. Ces actes de violence, ainsi que les tensions existantes dans le pays, montrent que nous devons renforcer sur-le-champ les conditions de sécurité et de stabilité.

En agissant de la sorte, Monsieur le Président, nous devons obéir au principe cardinal de l'indivisibilité de la sécurité. Les problèmes de sécurité en Afghanistan devraient être gérés dans une perspective globale, de crainte de voir les vides que nous avons nous-mêmes créés être remplis par les forces de destruction. Dans cette ligne, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit avancer prudemment et éviter de créer des exemptions fondées sur les privilèges et des déséquilibres intolérables durant sa mise en œuvre.

La Turquie se félicite et appuie la prise de commandement et de la coordination par l'OTAN en

Afghanistan de la Force internationale d'assistance à la sécurité. L'élargissement de l'autorité de la FIAS à tout le pays répond aux besoins rationnels de sécurité, comme l'a également attesté la résolution 1510 (2003) du Conseil de sécurité.

L'OTAN a également nommé M. Hikmet Çetin, ancien Ministre des affaires étrangères de la République de Turquie et Président du Parlement turc, son Haut représentant civil en Afghanistan. Nous nous félicitons de cette décision du fait de notre relation particulière avec le peuple afghan et nous souhaitons plein succès à M. Çetin.

Nous suivons de près le processus de reconstruction politique en cours en Afghanistan. Il est prévu, rappelons-le, que le processus de Bonn s'étende à l'intégralité du pays et, comme tel, son principe de base est d'assurer une chance égale à toutes les entités afin qu'elles puissent être représentées dans les structures gouvernementales. Les grandes difficultés qu'a connues l'Afghanistan dans son histoire prouvent qu'aucun groupe unique ne devrait essayer de prévaloir sur les autres.

Nous considérons donc la distribution équitable des droits et privilèges, ainsi que les responsabilités qui en découlent, d'une importance extrême pour réussir une transition harmonieuse vers la stabilité que le peuple afghan mérite. De même, nous lançons un appel à tous les groupes du pays pour qu'ils jouissent des politiques qui entrent dans le programme d'ensemble de l'Afghanistan et ne servent pas uniquement leurs fins propres.

Il est évident que le ferme engagement de la communauté internationale envers l'Afghanistan et le peuple afghan doit durer. Je félicite la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour son travail inlassable et dévoué et l'administration transitoire afghane pour son dur labeur face aux défis de ce moment historique, et je réaffirme l'engagement actif du Gouvernement turc envers la sécurité, la reconstruction et le bien-être de l'Afghanistan.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Il est en effet capital et opportun que l'Assemblée générale débattenne aujourd'hui de la situation en Afghanistan, quelques jours avant un événement important, la convocation de la Loya Jirga constituante. Il va sans dire que la finalisation du processus constitutionnel est une pierre d'angle de la restauration de l'État afghan. Sans précédent dans l'histoire de ce

pays, longtemps déchiré par la guerre, ce processus exigera des efforts assidus, de la patience, de la tolérance et un engagement ferme et partagé pour la paix de la part du peuple afghan.

En fin de compte, la clé du succès de ce processus sera la volonté du peuple afghan. Nous sommes par conséquent particulièrement heureux d'exprimer notre très profonde gratitude au Secrétaire général Kofi Annan et à son Représentant spécial, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, pour leurs efforts constants et continus visant à appuyer l'Afghanistan en cette conjoncture difficile de l'histoire afghane.

Le travail réalisé ces deux dernières années par l'administration transitoire dans l'application de l'Accord de Bonn est impressionnant. Il y a un signe visible de progrès dans presque toutes les sphères où l'Organisation des Nations Unies est impliquée, expressément dans la campagne réussie pour que les enfants retournent à l'école, dans l'introduction d'une nouvelle monnaie afghane, dans la restauration du système financier, dans une augmentation de la production agricole et dans le retour volontaire massif des réfugiés dans leur pays – le plus grand retour que le monde ait connu depuis 30 ans.

L'Ukraine se félicite du rétablissement progressif et irréversible des institutions gouvernementales dans le pays. En même temps, nous savons tous que l'Afghanistan est toujours confronté à des problèmes de sécurité majeurs. Nous sommes profondément préoccupés par la possibilité d'une rechute dans la culture des seigneurs de la guerre et dans une violente anarchie dans certaines régions du pays, et nous espérons que les mesures prises par le Gouvernement central apporteront des résultats positifs.

À cet égard, nous voudrions souligner l'importance pour la sécurité régionale de la pleine adhésion par les pays voisins de l'Afghanistan, tout d'abord, aux principes du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires internes de l'État afghan et aux dispositions de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage de 2002 (S/2002/1416, annexe).

Il est manifeste que la coopération et l'appui de la communauté internationale restent à l'heure actuelle tout aussi importantes. Il est donc absolument impératif d'aider à maintenir la sécurité, tout au moins dans les régions clefs. L'Ukraine se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1510 (2003) qui

autorise l'élargissement du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité. Nous comptons sur sa prompte mise en œuvre.

L'Ukraine exprime également son plein appui aux efforts de la communauté internationale en vue de constituer une armée et une force de police nationales afghanes qui puissent être acceptées, à une majorité écrasante, par le peuple afghan. Nous rendons hommage au rôle dirigeant des États-Unis, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de la Turquie, de l'Italie et d'autres nations qui fournissent la formation nécessaire. Nous félicitons le Gouvernement japonais pour l'aide qu'il apporte aux programmes de démobilisation. À notre sens, un plan d'activités clair pour les nouvelles institutions chargées de la sécurité devrait être mis au point.

La paix et la stabilité en Afghanistan dépendent dans une large mesure de l'engagement soutenu de la communauté internationale d'octroyer les fonds pour l'aide humanitaire et pour le relèvement et la reconstruction du pays. Les ressources des grandes organisations internationales et des nations donatrices, ainsi que les capacités des pays voisins, devraient être utilisées de façon plus énergique, car elles sont indispensables pour améliorer la situation après le conflit.

Nous sommes heureux de noter que la communauté des donateurs a réaffirmé à la réunion de Dubaï, le 21 septembre 2003, ses engagements à l'égard de l'Afghanistan. Je voudrais également souligner que mon pays est prêt à fournir une aide dans le cadre des programmes pertinents des Nations Unies et à partager avec les autorités afghanes notre expérience dans des domaines comme le déminage, la remise en état de l'infrastructure des transports, les systèmes d'irrigation et d'exploitation minière, ainsi que le transport d'énergie.

La lutte contre la production de drogues illicites est une autre tâche qui exige l'attention particulière de la communauté internationale. L'Ukraine partage les préoccupations concernant l'accroissement de la production d'opium en Afghanistan, qui menace la paix et la sécurité dans la région et assure aux trafiquants et aux terroristes une source importante de revenu. Cette question préoccupe énormément l'Ukraine, pays de transit potentiel. Il est regrettable que la stratégie globale de lutte contre les stupéfiants, y compris la création de modes de subsistance différents en

remplacement de la culture du pavot à opium, se soit essouffée cette année. Nous réaffirmons notre plein appui à la décision de l'administration transitoire d'interdire la production du pavot à opium et nous louons sa détermination de lutter contre la culture de l'opium. Toutefois, nous estimons que le pays a besoin d'une aide internationale accrue pour renforcer sa capacité de répression et pour assurer aux cultivateurs d'opium des modes de subsistance différents.

Nous sommes heureux de nous porter auteurs du projet de résolution concernant l'Afghanistan (A/58/L.32), élaboré par la délégation de l'Allemagne, pays qui continue de jouer un rôle remarquable dans le processus de paix afghan. À notre avis, le projet de résolution est une nouvelle manifestation de l'appui de la communauté internationale à l'objectif d'instaurer une paix durable en Afghanistan.

Enfin, je voudrais souligner l'intention de demander et, en fait, proposer que nous demandions au Secrétaire général de communiquer le contenu de nos débats aujourd'hui et du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter au Président Hamid Karzaï, de l'administration transitoire afghane, en tant que message de soutien de la communauté internationale au peuple afghan.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au cours de ces deux dernières années, le peuple afghan, sous la direction du Président Karzaï et avec le concours de la communauté internationale, a parcouru un long chemin pour se débarrasser des Taliban et pour écarter ou isoler les terroristes et les extrémistes qui, naguère, faisaient régner la terreur dans tout le pays. Une voie nouvelle s'ouvre vers la reconstruction politique et économique du pays, et plusieurs étapes importantes dans la mise en œuvre de l'Accord de Bonn ont déjà été franchies.

À l'heure actuelle, nous nous trouvons à un autre tournant décisif du processus politique. Ayant assisté à un certain nombre de faits positifs tels que le lancement réussi d'une nouvelle monnaie nationale, certaines avancées dans les projets de reconstruction, des progrès dans la réforme du secteur de la sécurité et le lancement d'une campagne nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, nous nous félicitons de la publication d'un projet de constitution et des préparatifs de la Loya Jirga constituante. Le lancement d'une campagne d'inscription sur les listes électorales en préparation

des élections générales marque une autre évolution satisfaisante. En outre, nous sommes heureux que, ces deux dernières années, tous les Afghans aient manifesté beaucoup d'intérêt et de ténacité à défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur nation.

Cependant, de grandes difficultés subsistent et le processus politique n'est pas encore sûr et irréversible. L'insécurité, les dissensions entre les factions et la production de stupéfiants continuent d'avoir des conséquences néfastes sur la paix et la stabilité en Afghanistan.

Les vestiges des Taliban et d'Al-Qaida, qui tentent de se regrouper et de commettre des actes de subversion, principalement dans le sud et le sud-est de l'Afghanistan, sont les premiers responsables de l'insécurité. Les attaques contre les représentants du gouvernement et le personnel des organismes de secours internationaux déstabilisent la situation dans ces secteurs et entravent les activités de reconstruction. Nous condamnons en particulier les attaques récentes contre les bureaux des Nations Unies et les membres du personnel, ainsi que le meurtre d'un membre français du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a entraîné le retrait d'une trentaine de membres étrangers du personnel des Nations Unies de vastes secteurs dans le sud et l'est de l'Afghanistan, et la fermeture de centres d'accueil pour les réfugiés dans quatre provinces.

Les activités subversives sont d'autant plus dangereuses qu'elles visent aussi à priver des segments de la population, notamment dans les régions à majorité pachtoune, de la capacité d'exercer leur droit de prendre pleinement part au processus politique. Certes, nous soulignons qu'il importe que tous les groupes ethniques afghans, notamment les Pachtounes, soient en mesure de jouir pleinement de leurs droits en tant que citoyens afghans et d'être représentés en proportion de leur nombre au sein du gouvernement central; nous croyons toutefois que les vestiges des Taliban et d'Al-Qaida ne devraient pas être autorisés à perturber ou à retarder la mise en œuvre de l'Accord de Bonn.

Les activités liées aux stupéfiants représentent une autre préoccupation majeure pour les Afghans et pour de nombreux autres pays, y compris le mien. En dépit des efforts sincères du Gouvernement afghan, nous avons assisté à une recrudescence de la production et du trafic de drogues et à la croissance

d'une économie reposant sur le trafic des stupéfiants qui demeure dans une large mesure incontrôlée. Il est très inquiétant, comme l'indiquent les conclusions de l'enquête, menée en octobre dernier, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, que la culture du pavot à opium se soit étendue à de nouvelles régions en Afghanistan et que la superficie qu'elle occupe dans l'ensemble du pays se soit accrue. Manifestement, la production de milliers de tonnes d'opium et de ses dérivés pourrait avoir cette année des effets néfastes sur l'économie licite et menacer les activités de reconstruction et la progression sans heurts du processus politique.

Dans la mesure où les vestiges des Taliban et d'Al-Qaida figurent parmi les principaux bénéficiaires de l'argent de la drogue, il est absolument nécessaire que la communauté internationale aide le gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie nationale globale de lutte contre les stupéfiants, qui comporte notamment l'édification des institutions, le renforcement de la répression et la promotion de modes de subsistance différents. Comme il a aussi été prouvé que la lutte contre le trafic de drogues est plus efficace et moins coûteuse le long des frontières de l'Afghanistan, la communauté internationale doit soutenir les efforts déployés par les États voisins de l'Afghanistan pour endiguer les flux de drogues illicites. Mon pays est l'un de ceux qui souffrent énormément de la drogue en provenance d'Afghanistan. Le Gouvernement iranien a besoin d'un soutien international pour être en mesure de poursuivre sa lutte déterminée contre le trafic de drogues.

Nous sommes préoccupés par la discorde entre factions et par ses effets néfastes sur la sécurité et la reconstruction en Afghanistan. Il est urgent que l'autorité du gouvernement central s'étende à l'ensemble du pays. Cet objectif passe par le renforcement de la nouvelle armée nationale, de la police nationale, de la police des frontières et d'autres institutions centrales, et exige aussi le contrôle par Kaboul du revenu national. Mon gouvernement n'a ménagé aucun effort pour aider le Gouvernement afghan dans cet objectif. Nous avons proposé, et plusieurs fois utilisé, nos bons offices aux fins d'apaiser et régler les troubles dans différentes parties de l'Afghanistan.

De même, mon gouvernement est pleinement conscient du rôle que les pays voisins peuvent jouer pour aider le Gouvernement central afghan à remplir sa

mission. Nous sommes déterminés à appliquer la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, du 22 décembre 2002, et à ce titre nous faisons le maximum pour contrôler la frontière commune avec l'Afghanistan. Nous nous félicitons de ce que les provinces afghanes contiguës au territoire de l'Iran soient parmi les plus calmes et tranquilles. Mon gouvernement compte poursuivre sa politique d'aide au peuple afghan dans la reconstruction de son pays, et rester fidèle aux engagements qu'il a souscrits à la Conférence de Tokyo.

En raison de l'immensité de la tâche, surtout après des années de chaos et d'anarchie, le peuple afghan a besoin d'un soutien de toute nature de la part de la communauté internationale, au niveau moral, politique, ou en matière de sécurité. Nous, membres de la communauté internationale, devons tenir la distance et aider les Afghans à mener à bien la tâche, malgré les difficultés. Les signes que les Afghans reçoivent du monde extérieur doivent être des signes d'encouragement, qui reflètent une compréhension et

une volonté d'aider inébranlables. La communauté internationale dans son ensemble, y compris tous les voisins de l'Afghanistan, a profondément intérêt à ce que la tendance actuelle soit maintenue et doit la protéger à tout prix, afin de garantir qu'elle devienne irréversible.

Il ne fait aucun doute que le système des Nations Unies, dirigé par le Secrétaire général et le Représentant spécial, l'Ambassadeur Brahimi, a jusqu'à présent joué un rôle central et important dans la reconstruction de l'Afghanistan – un rôle digne des plus vifs éloges.

Je voudrais terminer en exprimant le plaisir que nous avons à nous porter coauteur du projet de résolution présenté par l'Allemagne, et notre reconnaissance envers la délégation allemande pour son excellent travail au cours des négociations et consultations sur le projet de résolution.

La séance est levée à 13 h 5.